## Mise à disposition de parcelles



# **ROLLEVILLE – PLAINE DU TOT AVAL – ZC37 ZC39 ZC40 ZC42 ZC45**

### Prescriptions pour l'occupation

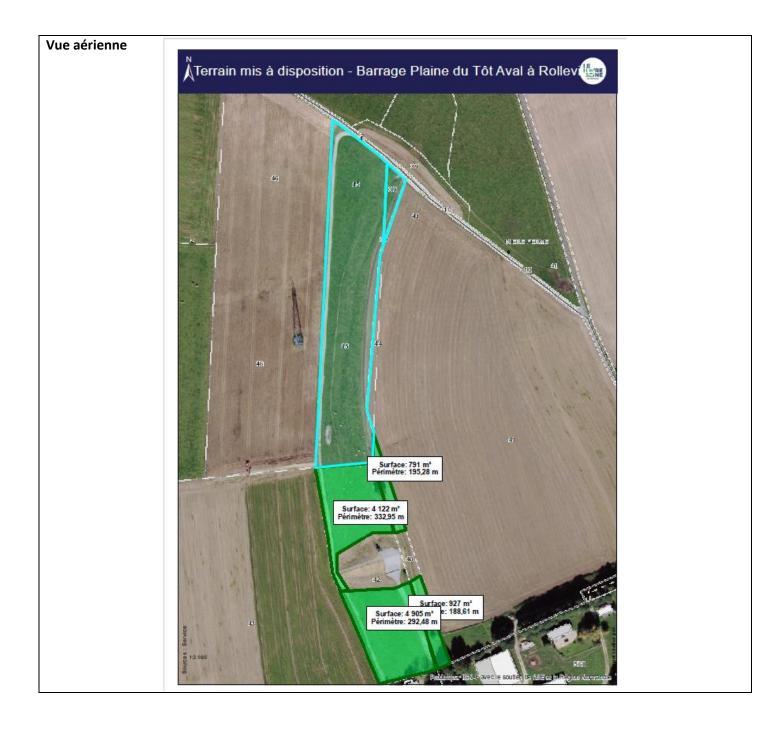
- ✓ Pâturage
- ✓ Foin
- Obligations : maintien du couvert végétal enherbé et entretien de la parcelle (haies, clôture, ...) ; gestion obligatoire des refus des animaux (orties, chardons, rumex ...) et des délaissés
- Terrain non viabilisé, eau pour abreuver les animaux à fournir par le bénéficiaire
- Site non clôturé, à mettre en place en cas de pâturage

#### Situation géographique



Surface utilisable: 10 745 m<sup>2</sup>

Montant annuel de la redevance : 101.32€



#### Critère d'attribution

	Critère	Sous-critère	Barème	
1	Prise en compte des contraintes du site : voisinage, accès			/2
2.1	Si production de foin, mode opératoire envisagé			
	a	Modalités de mise en œuvre de la fauche : périodicité, délai de réalisation et ramassage, prise en compte des organes techniques des ouvrages et des écoulements pour la période d'attente des bottes	De 0 à 6	/10
	b	Mesures envisagées pour la gestion des zones non fauchables (pentes, pied de clôtures)	De 0 à 3	
	С	Mesures envisagées pour la préservation de la faune et de l'environnement	De 0 à 2	
2.2				
2.2	2.2 Si pâturage, moyens pour assurer la sécurité et le bien-être animal			
	а	Capacité à intervenir rapidement en cas de nécessité, délai prévu, fréquence des visites	De 0 à 5	
	b	Adapation du type et du nombre d'animaux à la surface et aux contraintes du site	De 0 à 3	/10
	C	Terrain de repli et dispositions prises pour la période hivernale	De 0 à 2	
	_			

Total /12

en cas d'égalité sur la note totale sera retenu le candidat ayant la meilleure note au critère a